

Délibération relative à l'approbation d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 29'500.- pour l'établissement d'un plan directeur communal Energie, pour l'intégration de la thématique énergie dans la mise à jour du PDCom 2009

Vu le crédit d'étude de CHF 150'000.- voté par le Conseil municipal le 27 septembre 2017, approuvé le 15 novembre 2017 par le Conseil d'Etat,

vu les préavis de l'Etat du 5 juillet 2018 au projet de cahier des charges, exigeant la réalisation d'un plan directeur communal Energie (PDCom E) et un complément de séances de coordination intercommunale avec les communes limitrophes,

vu les offres reçues,

vu le rapport de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 28 août 2018,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE,

Par 14 oui, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir un crédit d'étude complémentaire de CHF 29'500.- pour couvrir ce dépassement.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 27 septembre 2017.

Puplinge, le 26 septembre 2018

